

**Compte rendu de la séance du
Conseil d'Administration du 18 Février 2010**

Présents :

Le Président : Bruno GAUDIN

Le Directeur de l'ENSAPLV : Bertrand LEMOINE

La Directrice adjointe : Sandrine SARTORI

Collège des enseignants : Anne D'ORAZIO, Albert-Gilles COHEN, Gérald GRIBE, Jean HARARI, Chris YOUNES,

Collège des administratifs : Philippe BOURDIER, Barmak LAHIJI

Collège des étudiants : Houda BENDIB, Mathias FRIEDMAN, Bilette ODOUNHARO

Personnalités extérieures : Francine DEMICHEL, Christian MUSCHALEK

Excusés : Jacqueline ANCELOT, Jihad EL OBBADI, Maxime GERAUT, Bernard LANDAU, Pierre PAULOT

Absents : Agathe DULIN, Charlie FANNIERE, Eric HAZAN, Stan NEUMANN, Amanda SOULAGES

Ordre des questions traitées en séance :

- 1) Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 27 janvier 2010
- 2) Renouvellement de l'ensemble des commissions de l'école



Le président ouvre la séance à 18 heures.

Remarques liminaires

Bertrand Lemoine annonce officiellement au Conseil d'administration sa nomination à la direction de l'Atelier International du Grand Paris.

Dans l'attente de la nomination d'un nouveau directeur de l'école, Sandrine Sartori , directrice – adjointe est chargée des affaires courantes de l'établissement.

Bertrand Lemoine espère que la tutelle pourra nommer un nouveau directeur dans les meilleurs délais. Il se dit tout à fait disponible pour passer le témoin à son successeur et en lui dressant un état des lieux circonstancié et une vision prospective des chantiers en cours.

Il souhaite à travers les missions du Grand Paris que les écoles et notamment les enseignants, les chercheurs et les étudiants à travers les laboratoires de recherche et les groupes de projet puissent être associés à cette réflexion collective auprès des architectes et des urbanistes.

Il espère également qu'à travers cette nouvelle mission il pourra contribuer à œuvrer pour un projet de relocalisation future de l'école.

Bruno Gaudin remercie le directeur pour l'ensemble du travail accompli durant ses trois années à la tête de l'établissement. L'effort fait sur une amélioration du fonctionnement de l'école à la fois sur le plan pédagogique et administratif a été apprécié. Il regrette cependant que ce temps de travail ait été relativement court à l'échéance de la vie de l'école d'autant que les décisions sont souvent longues à mettre en place.

Il fait part d'inquiétudes aujourd'hui sur la future direction de l'école. Il semble nécessaire, en effet, que la nouvelle directrice ou le nouveau directeur prenne toute la mesure des spécificités de l'école tout en lui assurant une stabilité nécessaire à un fonctionnement optimal.

A l'issue de cette introduction, Bertrand Lemoine salue les membres du CA pour le travail et leur engagement au sein de cette instance et se retire afin de laisser le CA tenir sa séance.

Après le départ de Bertrand Lemoine, Jean Harari intervient pour rappeler la position qu'il a développée au cours de la réunion CA-CPR du 11 février dernier, au cours de laquelle B. Lemoine a annoncé sa décision d'abandonner la direction de l'école pour prendre celle de l'Atelier du Grand Paris : lors de cette séance Jean Harari avait indiqué que : « la rumeur de cette nomination circulait déjà depuis plusieurs semaines et qu'elle ne constitue donc pas une surprise. Il précise qu'à l'inverse de la tonalité générale unanimiste et rassurante du discours de B. Lemoine, le projet dit du « Grand Paris » s'inscrit dans une démarche hautement politique qui vise d'abord pour la majorité présidentielle et à la veille des élections régionales, à reprendre pied dans la région parisienne et la capitale en instrumentalisant une dizaine de grandes agences qui ont complaisamment prêté leur concours à cette entreprise partisane. Il relève que l'association malencontreuse de notre école à l'une des équipes concurrentes, annoncée en juillet 2008, n'était peut-être pas tout à fait fortuite et laissait déjà présager le ralliement de notre directeur à un projet très largement contesté dans l'école.

Il regrette par ailleurs que ce départ coïncide avec l'incident récent qui a conduit le directeur à remettre en cause publiquement la légitimité, la représentativité et la crédibilité du CA en affirmant que la motion « sur la disparition de la DAPA », approuvée à l'unanimité par cette instance le 27 janvier, ne représentait pas l'ensemble de l'Ecole ».

1) Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 27 janvier 2010

Compte tenu de la communication tardive du projet de compte-rendu de la séance du Conseil d'administration du 27 janvier dernier, son approbation est reportée à la prochaine séance.

2) Renouvellement de l'ensemble des commissions de l'école

Voir tableau récapitulatif joint de toutes les commissions de l'école.

Jean Harari rend compte de la note qu'il a rédigée et remise pour proposition aux membres du CA sur la composition des commissions de l'école.

Il est rappelé que le Conseil d'administration a déjà validé la composition des commissions suivantes :

- 1) La Commission de la pédagogie et de la recherche lors de sa séance du 10 juillet 2009.
- 2) La Commission de validation des études lors de sa séance du 9 décembre 2009.
- 3) La Commission locaux / travaux lors de sa séance du 9 décembre 2009.

Concernant les autres commissions, il est décidé :

I. Les commissions réglementaires prévues par les textes

- La commission de validation des études

La commission de validation des études a pour mission d'établir les règles d'équivalence avec les autres formations post-bac : BTS, DUT, diplôme d'ingénieur... d'établir les règles d'équivalence avec les formations en architecture et les diplômes d'architecte délivrés par les écoles étrangères hors pays membres de l'union européenne. Elle a pour mission d'établir les principes de prises en considération des acquis professionnels et des règles d'équivalence avec les formations délivrées par les autres écoles françaises.

Elle devra également déterminer une méthode de travail collectif pour l'examen des dossiers et une procédure pour l'évaluation des compétences de chaque candidat (cf. lettre de motivation, portfolio, entretien...).

Cette commission est composée de Lionel Godard, Anne d'Orazio et Jean Pierre Franca + trois autres enseignants à proposer ainsi que la chargée administrative du dossier participera également aux travaux de la commission.

- La commission d'admission en première année

Il est décidé de renouveler le dispositif de la commission d'admission en première année issue de la commission de validation des acquis et expériences professionnelles et composée d'un groupe pilote : A. D'Orazio, J.M. Périn et C. Garrier.

Les missions de ce groupe pilote sont de proposer au CA les modalités d'admission en première année, de répartir chaque catégorie des candidats (bachelier, VAE...), d'établir les critères de choix des candidats, d'établir le nombre d'étudiants à retenir, d'organiser la procédure d'examen collectif des dossiers et d'établir le bilan des sessions d'admission précédentes et proposer d'ajuster la démarche aux objectifs poursuivis.

Cette commission est composée :

Administration :

- La Direction
- La responsable de la pédagogie et de la vie étudiante
- Les chargés du traitement des dossiers d'admission en première année et de la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels
- La chargée de mission des relations avec les enseignants

Enseignants :

- Chaque année un appel à contribution est lancé auprès de l'ensemble du corps enseignant l'idée étant de mobiliser et d'associer au processus le maximum d'enseignants de tous les champs disciplinaires.

- La commission d'année supplémentaire d'admission

La commission d'année supplémentaire d'admission conformément aux termes de l'article 11 de l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux modalités d'inscription dans les écoles d'architecture.

La composition de cette commission est issue des enseignants des jurys de fin d'année, de la direction et de la responsable de la pédagogie et de la vie étudiante. Un étudiant élu du CA participera également à cette commission.

- La commission d'évaluation des enseignements

La commission d'évaluation des enseignements conformément aux termes de l'article 17 de l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif à la structuration et aux modalités des enseignements dans les études d'architecture.

Elle est composée du directeur de l'ENSAPLV, du président du conseil d'administration, des représentants élus des enseignants et des représentants élus des étudiants du conseil d'administration.

Cette commission se constituera en amont en un groupe de travail renforcé par les trois membres du bureau de la CPR à savoir B. Weber, M. Bedarida et V. Poirier et d'un représentant élu du collège des ATOS.

C. Younés estime qu'il faut que l'ensemble des enseignants soit largement informé et associé à la mise en place de la procédure car elle est très délicate. Une concertation avec tous les enseignants est absolument indispensable afin d'en déterminer les objectifs, les moyens adoptés et le suivi envisagé.

- La commission HMONP

La commission HMONP conformément aux termes de l'article 9 de l'arrêté du 10 avril 2007 relatif à l'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre.

Elle est composée de P. Alluin, M. Bourdier, A. Busser, D. Carril, O. Chaslin, JM. Chanteux, Ph. Dubois, X. Gonzalez, JJ. Lyon-Caen, B. Naviner, V. Poirier.

Il est décidé d'élargir la commission HMONP à J. Harari, AG Cohen et P. Paulot (personnalité extérieure du CA).

La commission devra établir le bilan des trois années de mise en œuvre de la formation HMONP proposée par l'école, examiner les modalités d'organisation et les procédures d'admission mises en place par l'école et proposer au CA des ajustements nécessaires : nombre d'ADE admis à la formation, critères de choix (si nécessaire), enseignements délivrés, articulation de la MSP et des enseignements, travaux à restituer...

- La commission de discipline

La commission de discipline conformément à l'article 15 du décret du 8 mars 1978 modifié par le décret du 30 août 2005.

Elle est composée du directeur de l'ENSAPLV et des représentants des enseignants et des étudiants élus, membres du conseil d'administration.

Elle est présidée par l'enseignant, membre de la commission, ayant la plus grande ancienneté dans l'établissement.

Cette commission se réunit en tant que de besoin.

II. Les commissions propres à l'école destinées à améliorer son fonctionnement

- La commission des stages

La commission des stages est composée de M. Bourdier, B. Naviner et J.M. Périn, B. Lahiji en qualité de membre du CA et la chargée du traitement administratif des stages. Elle participe à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique des stages en liaison avec la CPR et selon les orientations du CA, elle examine les rapports de stage déposés par les étudiants et elle étudie les demandes de dispense de stage en examinant les rapports d'activité présentés par les étudiants.

En tant que de besoin, cette commission pourra être renforcée sur appel d'offre auprès des enseignants.

- La commission des relations internationales

La commission des relations internationales est composée :

Administration : la Direction et le service des relations internationales.

Enseignants : D. Beautems, M. Bourdier, E. Crescenzi, A. Deboulet, M. Dessardo, J.P.Franca, G. Gribé, L. Héland, R. Kenley, M. Ketoff, E. Locicero, J. Njoo, C. Pedelahore, C. Secci, A.Christo-Foroux, P.Duguet.

Elle statue sur les dossiers de demande de mobilité des étudiants à l'étranger, dans le cadre de conventions internationales et participe à l'information auprès des étudiants candidats au départ, et à la gestion pédagogique du contrat d'études avec les établissements partenaires. Elle participe également à l'accueil des étudiants et des enseignants étrangers.

Elle conseille le CA sur la politique générale de l'école pour ce qui concerne les relations internationales et plus particulièrement les demandes de budget pour des actions de coopération. Il est décidé d'élargir la commission à J. Harari.

Jean Harari propose au CA la feuille de route suivante pour les travaux à venir de la CRI :

«L'ENSAPLV a de manière constante affirmée sa vocation d'école internationale, à la fois attractive pour les étudiants du monde entier et ouverte à de multiples échanges avec d'autres écoles d'architecture étrangères.

Cette orientation fondamentale de notre école requiert néanmoins la définition d'une stratégie qui détermine des priorités, des contenus et des objectifs à atteindre dans le domaine pédagogique et institutionnel.

Le plus grand nombre d'étudiants, voire la totalité, doit être impliqué au cours de son cursus, par cette préoccupation de connaître l'architecture et les villes d'autres contrées et d'autres cultures, comment elles se sont constituées et par quels processus elles s'élaborent et se constituent aujourd'hui.

Nos moyens restent cependant limités et doivent être investis avec rigueur et pertinence dans le souci de profiter à une majorité d'étudiants.

C'est dans cette direction que le CA de l'ENSAPLV renouvelle la composition de la CRI en lui assignant la tâche de tirer le bilan des relations internationales de l'école au cours des dernières années et de tracer de nouvelles perspectives pour les années qui viennent».

- La commission de recrutement des enseignants titulaires et/ou associés

La commission de recrutement des enseignants titulaires et/ou associés est modifiée comme suit elle est à présent composée de la direction, du président du CA et des 3 membres enseignants du CA : J. Ancelot, C. Younès, AG Cohen, des membres du bureau de la CPR : M. Bédarida, V. Poirier et B. Weber et d'un expert par champs disciplinaire nommé par la CPR ainsi que de la responsable des ressources humaines.

Elle a pour missions d'élaborer une réflexion sur la stratégie de recrutement du corps enseignant de l'école, d'élaborer les profils de postes ouverts aux concours de titularisation et d'associés. Elle examine les dossiers de demande de mutation des enseignants d'autres ENSA, les dossiers des candidats à un poste d'enseignant associé et l'audition des candidats.

En effet, le renouvellement actuel du corps enseignant qui résulte notamment d'un processus de transition générationnelle implique une prévision des évolutions en cours et à venir, une orientation du recrutement de nouveaux enseignants à partir des objectifs scientifiques et pédagogiques portés par l'école, des problématiques et des domaines qu'elle entend développer et approfondir.

Francine Demichel soutient cette proposition car elle pense préférable que l'élaboration des profils de poste des enseignants titulaires et associés ainsi que les modalités de leur recrutement soient confiés à une commission ad-hoc.

A travers ces missions, le CA souhaite que cette commission ait une vision globale des évolutions qui affectent aujourd'hui le corps enseignant dans sa totalité. Pour cette raison, le CA propose que la commission de recrutement soit élargie à d'autres membres lorsqu'elle siège en formation pour examiner les demandes des vacances enseignantes.

Ainsi la commission des vacances est modifiée comme suit et est à présent composée de la direction, du président du CA, des 3 membres enseignants du CA : J. Ancelot, C. Younès, AG Cohen, des membres du bureau de la CPR : M. Bédarida, V. Poirier et B. Weber, d'un expert par champs disciplinaires nommé par la CPR et des coordinateurs de cycle et formation, du secrétariat général, du service financier, du service des ressources humaines, du service de la pédagogie et de la vie étudiante, des chargées de missions et du service de la logistique et des moyens communs.

Elle a pour missions de définir les critères d'attribution des vacances, d'examiner les demandes de vacances permanentes et ponctuelles pédagogiques (enseignants, moniteurs) et administratives (services techniques ou autres), d'étudier les différents taux à appliquer.

Jean Harari souhaite que les travaux de la commission s'inscrivent également et dans la mesure du possible dans une démarche de résorption de la précarité des enseignants vacataires et contractuels.

Sandrine Sartori estime que la proposition de nommer le responsable de la logistique et des moyens communs au sein de la commission des vacances risque de créer davantage de confusion. Elle ne voit pas l'intérêt de surcharger la commission par la présence de membres administratifs dont les fonctions directes ne recouvrent pas le domaine pédagogique stricto sensu d'autant que cette commission compte déjà des membres de l'administration travaillant directement sur la question des vacances c'est-à-dire le secrétariat général et service financier, le service de la pédagogie et de vie étudiante, le service des ressources humaines, les deux chargées de mission qui effectuent l'ensemble du travail préparatoire et le suivi quotidien des dossiers.

Philippe Bourdier rappelle le principe que tous les membres du CA ont pleine compétence pour traiter en réunion plénière et dans les commissions ad hoc tous les sujets qui sont de la responsabilité du CA, quelque soit leur collège d'origine et leur compétences personnelles, qu'il est d'une part aussi important de ne pas créer des divisions entre les différents collèges élus du CA empêchant par là une vision collective des choses et d'autre part, qu'il est également important que tous les membres du CA s'investissent dans le maximum de commissions afin d'être au fait des enjeux stratégiques et pédagogiques de l'établissement.

Il précise par ailleurs qu'au delà de ses responsabilités sur la logistique et les moyens communs, il élabore les emplois du temps pédagogiques de l'Ecole, a participé au dossier d'habilitation du programme pédagogique actuel, programme qui ne fonctionnerait pas sans les vacataires enseignants.

Enfin, il rappelle que le CA actuel a été élu sur l'engagement de lutter contre la précarité des vacataires, et que pour plus de clarté, il vaut mieux commencer ce travail dans la commission plutôt qu'en dehors.

Bruno Gaudin souhaite que la réflexion soit poursuivie notamment dans l'amélioration des outils pour la gestion des vacances.

Dans le même sens, Chris Younès souhaite que soit mise en place une cartographie précise des recrutements quelles que soient leurs natures. Cela permettrait de poser des règles claires et partagées pour une meilleure stratégie d'anticipation et de cohérence avec le projet de l'école.

Christian Muschalek souhaite pour sa part que l'école soit particulièrement attentive à intégrer les nouveaux enseignants au sein des différentes commissions existantes.

- Le fonds d'aide à la vie étudiante

Le fonds d'aide à la vie étudiante – FAVE est composée de la direction, de la responsable de la pédagogie et de la vie étudiante, de la chargée administrative des bourses sur critères sociaux, du responsable du libre service informatique, d'un enseignant : F. Philippe et d'un étudiant élu du CA.

Cette commission a pour mission d'attribuer des aides exceptionnelles individualisées à des étudiants rencontrant des difficultés financières (en général remboursement des droits d'inscription ou des cotisations de sécurité sociale).

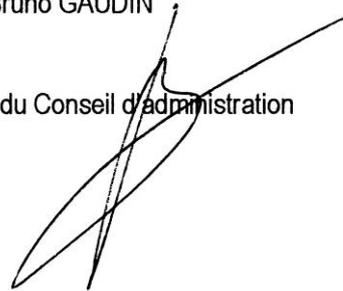
Enfin Barmak Lahiji propose la création d'une commission informatique pour gérer et pressentir les besoins pédagogiques et les investissements de l'école dans ce domaine.

Jean Harari estime plus opportun dans un premier temps de constituer un groupe de travail composé de Barmak Lahiji, Claude Lebrun et d'un enseignant du CA qui rencontrerait les enseignants et les responsables techniques de ce champs afin d'examiner la situation et les évolutions possibles.

Le Président lève la séance à 20H30.

Bruno GAUDIN

Président du Conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.